



Lundi, 31. Octobre 2016

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Coopération bilatérale Algéro-Qatarie : Un nouveau jalon</i>	<i>2</i>
<i>Ciment : Fin de l'importation en 2017.....</i>	<i>3</i>
<i>Fonds de promotion des exportations : Élargissement des financements.....</i>	<i>3</i>
<i>Le PLF 2017 renferme des dispositions en faveur d'une dynamique économique.....</i>	<i>3</i>
<i>PLF 2017: un cadrage à moyen terme pour une meilleure visibilité budgétaire</i>	<i>4</i>
<i>Les Banques publiques n'iront pas en bourse</i>	<i>5</i>
<i>Réunion de l'Opep à Vienne Objet : discuter les détails de l'accord d'Alger</i>	<i>5</i>
<i>Une mission d'affaires algérienne au Chili : Exploiter les potentialités de partenariat</i>	<i>6</i>
Commerce	6
<i>Tassili Airlines innove</i>	<i>6</i>
<i>Le nouveau smartphone OPPO F1s commercialisé en Algérie.....</i>	<i>6</i>
<i>13ème édition des International Business Awards 2016</i>	<i>7</i>
Régions.....	7
<i>Cimenterie de Timegtane (Adrar) : Un acquis important pour le grand Sud</i>	<i>7</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaïve

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Coopération bilatérale Algéro-Qatarie : Un nouveau jalon

Source : El Moudjahid

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a entamé une visite de travail au Qatar dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale. Cette visite sera sanctionnée par la signature d'une convention entre les ministères de l'Intérieur des deux pays. M. Bedoui aura également l'occasion de s'entretenir avec des responsables de l'Etat du Qatar sur les moyens de renforcer les relations bilatérales. L'Algérie et le Qatar ont conclu plusieurs accords de coopération dans divers domaines dont 13 conventions et mémorandums signés lors de la réunion de la Haute Commission mixte qui s'est tenue à Doha en novembre 2014. Les secteurs concernés sont notamment la jeunesse, les sports, l'enseignement supérieur, la pêche et les douanes. M. Bedoui est accompagné du directeur général de la Sûreté nationale, le général major, Abdelghani Hamel. L'Algérie et le Qatar œuvrent depuis quelques années à diversifier et à renforcer leur coopération bilatérale en vue de l'élargir à d'autres domaines, notamment celui de l'Intérieur et des Collectivités locales au regard de son lien étroit avec d'autres secteurs. L'intérêt accordé à ce secteur apparaît à travers l'échange de visites des responsables des deux pays, notamment dans le domaine de la police où l'échange d'expériences entre les polices algérienne et qatarie a été mis en exergue. A rappeler dans ce cadre la visite effectuée par le directeur général de la Sûreté nationale, le général major, Abdelghani Hamel au Qatar en mai 2015 et qui avait permis le renforcement de la coopération bilatérale et du partenariat entre les polices des deux pays dans les domaines de la formation et d'entraînement des forces de la police, ainsi que le

raffermissement de la coopération en matière de lutte contre le crime sous toutes ses formes, en particulier le crime transfrontalier. La visite avait également permis au général major, Abdelghani Hamel, de présenter l'expérience algérienne distinguée en matière de lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. Comme convenu par les deux pays dans diverses occasions, la visite du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, dimanche au Qatar intervient dans le cadre des contacts périodiques pour le renforcement des moyens de coopération et la promotion des prestations sécuritaires au profit du citoyen.

Diversifier et intensifier la coopération, un pari engagé par les responsables des deux pays

Outre la coopération sécuritaire et policière, les deux pays sont également liés par plusieurs accords de coopération et mémorandums d'entente touchant divers secteurs dont le secteur de l'intérieur et des collectivités locales. Ces accords ont été conclus notamment lors de la réunion de la Haute Commission mixte qui s'est tenue à Doha en novembre 2014. La réunion de cette Commission coprésidée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et le président du Conseil des ministres et ministre de l'Intérieur qatari, Cheikh Abdallah ben Nacer Ben Khelifa Al Thani, a été sanctionnée par la signature de 13 documents entre accords, mémorandums d'entente et programmes exécutifs, concernant plusieurs secteurs dont les sports, la jeunesse, l'enseignement supérieur, la pêche et les douanes. La coopération entre les deux pays a été consacrée par la pose de la première pierre du projet de réalisation du complexe sidérurgique de Bellara (Jijel) par M. Sellal et cheikh Abdallah Ben Nacer Ben Khelifa Al Thani, lors de la visite de ce dernier en Algérie en mars 2015. Sur le plan politique, le dialogue et la concertation

entre les deux pays se sont poursuivis malgré la conjoncture que traverse le monde arabe, en témoignant l'échange de visites entre les hauts responsables des deux pays et leurs rencontres dans les réunions arabes, régionales et internationales.

Rappelons dans ce cadre la visite de l'Emir du Qatar Cheikh Temim Ben Hamad Al Thani en Algérie en avril 2014 et auparavant celles du Premier ministre Abdelmalek Sellal à Doha en mars 2013 et en novembre 2014, mais aussi la visite du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au Qatar fin 2011 à l'occasion de la tenue du sommet des producteurs de gaz.

Visite du centre des systèmes d'information de Doha

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a visité à Doha la Direction générale du Centre des systèmes d'information relevant du ministère de l'Intérieur de ce pays. M. Bedoui qui était accompagné du directeur général de la Sureté nationale, le général major, Abdelghani Hamel, et du directeur général du centre, le général Saqr Khemis al Kobeissi, a reçu des explications exhaustives sur le fonctionnement de cette institution électronique. Selon les explications avancées, le site électronique du Centre des systèmes d'information (e-gouvernement) propose des applications pour diverses prestations pouvant atteindre 360 services qui touchent la carte intelligente (carte électronique), l'enregistrement des accidents de la circulation, le versement des contraventions, le renouvellement du permis de conduire et autres.

A travers ce site, le citoyen est en mesure de régler les problèmes électroniques qui se posent sans avoir à se rendre dans les services concernés. A ce propos, les responsables du centre ont souligné l'importance du matricule personnel du citoyen (numéro figurant sur la

carte d'identité et le passeport biométrique en Algérie) pour résoudre nombre de problèmes liés aux fichiers des personnes au plan administratif.

D'autre part, M. Bedoui a effectué une visite aux différents services du Centre et a pris connaissance des étapes d'élaboration des documents officiels dans ce pays comme le passeport et la pièce d'identité ainsi que le bureau d'assistance. Le ministre de l'Intérieur devra rencontrer les membres de la communauté algérienne établie à Qatar à la veille de la célébration du 62e anniversaire de la Révolution du 1er Novembre. Le programme de la visite compte également la signature d'un accord de coopération entre les ministères de l'Intérieur des deux pays respectifs et la participation à l'ouverture de la 11e édition du Salon international de la sûreté et de la sécurité organisé par le ministère qatari de l'Intérieur.

Ciment : Fin de l'importation en 2017

Source : El Moudjahid

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalem Bouchouareb, a affirmé, hier à Adrar, que «2017 sera l'année de la fin d'importation du ciment par l'Algérie».

«L'année 2017 sera celle de la fin de l'importation par l'Algérie du ciment à la faveur des cimenteries réalisées ou en voie de l'être à travers différents régions du pays, dont la capacités de production globale annuelle devra atteindre les six millions de tonnes", a souligné M. Bouchouareb lors de l'inspection de la cimenterie de la commune de Timegtane, daïra d'Aoulef, 260 km Est d'Adrar, dans le cadre de sa visite de travail dans la région. Le ministre de l'Industrie et des Mines a indiqué que ces projets industriels devront permettre au pays d'atteindre "l'autosuffisance en ciment, et d'entamer la phase d'exportation vers l'étranger". Sur site, le

ministre a suivi un exposé succinct sur cette importante entité industrielle, fruit d'un partenariat algéro-chinois. Cet ambitieux projet, dont les travaux de réalisation ont atteint un taux d'avancement de près de 90%, sera livré à la fin de l'année en cours, a-t-on expliqué à la délégation ministérielle. Mettant en valeur cette démarche d'investissement dans le Sud, le ministre a mis l'accent sur la nécessaire prise en charge de certains volets, facteurs de réussite de pareilles unités industrielles, dont la réalisation de la route reliant cette cimenterie, distante de 36 km du chef lieu de la commune de Timegtane pour faciliter l'accès des véhicules lourds notamment. M. Bouchouareb, qui a mis à profit cette visite pour écouter la préoccupation soulevée par les responsables du projet liée notamment au manque de cadres et experts étrangers en raison des procédures d'obtention de visa, a rassuré que cette doléance sera prise en charge en coordination avec les autorités concernées. Le ministre de l'industrie et des mines poursuivra sa tournée dans la wilaya d'Adrar par la visite d'autres projets et installations relevant de son département implantés à travers d'autres régions de la wilaya.

Fonds de promotion des exportations : Élargissement des financements

Source : El Moudjahid

Le Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE) étend désormais ses contributions financières aux opérateurs algériens participant aux manifestations économiques organisées également en Algérie, indique un arrêté interministériel publié au Journal Officiel n° 57. "80% des frais engagés pour l'organisation et la participation aux manifestations économiques spécifiques organisées au niveau national consacrées à la promotion des produits algériens destinés à

l'exportation", précise ce texte qui fixe aussi la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale du FSPE.

Institué par la loi de finances de l'année 1996, le FSPE était destiné auparavant à apporter un soutien financier aux exportateurs dans les actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs uniquement.

Ces contributions sont accordées aux opérateurs économiques au titre de la prise en charge d'une partie des coûts de transport, transit et manutention des marchandises destinées à l'exportation ainsi que de la participation aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger et au titre d'études des marchés extérieurs, de l'information des exportateurs et l'étude pour l'amélioration de la qualité, des produits et services destinés à l'exportation. Les sources de financement du FSPE sont la Taxe intérieure de consommation (TIC) dont 5% des recettes y sont affectées, et les contributions des organismes publics et privés ainsi que les dons et legs.

Le PLF 2017 renferme des dispositions en faveur d'une dynamique économique

Source : APS

Le directeur général des Domaines Djamel Khaznadjia indiqué dimanche à Alger que les mesures prévues par le projet de loi de finance 2017 visaient à créer une dynamique économique et à encourager l'investissement privé à travers le territoire national notamment en autorisant les opérateurs privés à créer et gérer des zones industrielles.

"L'Etat a consacré une bonne partie des assiettes de terrains industrielles à l'encouragement de l'investissement et suite à la demande d'opérateurs économiques désireux de créer et gérer des zones industrielles il a été proposé une mesure permettant à ces derniers d'aménager et gérer des zones d'activités industrielle sur des terrains relevant des domaines de l'Etat", a fait savoir le responsable à l'issue d'une réunion avec la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour l'examen des dispositions du PLF 2017.

Concernant les réductions sur le prix de concession de ces terrains, le responsable a précisé que cette mesure visait à encourager l'investissement privé au profit de l'économie nationale et favoriser une dynamique économique à travers le territoire nationale.

La réunion portait notamment sur l'examen de l'article 75 du PLF 2017 modifiant et complétant l'article 58 de la loi 18-15 portant loi de finance 2016 et relative à l'autorisation faite aux personnes physiques et morales de statut privé pour créer, aménager et gérer des zones d'activités ou des zones industrielles sur des terrains relevant du domaine de l'Etat au titre du droit de concession pour une durée de 33 années.

Le même article prévoit des réductions sur les prix de concession de ces terrains en fonction de leur position géographique (Nord, hauts plateaux, sud et grand sud).

Durant la même séance l'article 76 du PLF 2017 modifiant et complétant l'article 58 de la loi 16-11 portant loi de finance 2012 prévoyant, à titre exceptionnel, la réduction de la durée d'incessibilité des logements de type AADL à 2 années au profit des bénéficiaires qui se sont acquittés d'avance de la totalité de la valeur du bien acquis.

Certains députés ont décrié les avantages accordés aux privés en l'absence de résultats concrets sur le terrain pour ce qui est de la mise en place d'une industrie nationale efficace proposant d'exclure les zones Nord du pays où la demande est importante sur le foncier industriel, de ces mesures et de les limiter aux régions des hauts plateaux et du sud pour y créer une dynamique économique.

M. Khaznadjji a rassuré que les fonciers resteront la propriété de l'Etat et que seuls les opérateurs économiques nationaux bénéficieront du droit de créer et d'aménager, avec leurs fonds propres, des zones d'activité, industrielles, ou logistiques. Un cahier de charge fixant les modalités et conditions d'octroi de ces droits devra être élaboré avec le concours du ministère de l'industrie

et des mines, a-t-il fait savoir soulignant qu'une stratégie nationale sera mise en place pour recenser et gérer les zones industrielles et qu'il appartenait aux walis de déterminer les terrains à affecter à des investissements.

Pour ce qui est de la réduction exceptionnelle de la réduction de la durée d'incessibilité des logements AADL, les membres de la commissions se sont interrogés pourquoi cette mesure n'a pas été généraliser aux autres formules de logement puisque l'Etat profitera des droits induits du transfert de propriété du bien immobilier.

Certains ont préconisé l'ouverture du marché immobilier alors que d'autres ont émis des craintes de voir une telle démarche donner lieu à un marché parallèle que les courtiers exploiteront.

M. Khaznadjji a expliqué que cette mesure a été proposée pour drainer des ressources financières supplémentaires a même de favoriser le financement des projets de logement actuels ou ceux à programmer.

Le nouveau texte permettra de renforcer les renseignements du fichier national du logement pour mieux contrôler l'aide de l'Etat en la matière, a-t-il soutenu.

[PLF 2017: un cadrage à moyen terme pour une meilleure visibilité budgétaire](#)

Source : APS

Le projet de loi de finances (PLF) 2017 a consacré, pour la première fois, le principe du cadrage budgétaire à moyen terme en intégrant des prévisions sur trois années, une démarche qui permet une meilleure visibilité de la politique budgétaire, a souligné dimanche un responsable du ministère des Finances.

Jusqu'à-là, les budgets de l'Etat étaient établis sur une base annuelle sans une visibilité sur le moyen et le long terme, a souligné le Directeur général du budget au ministère, Farid Bakka lors d'une rencontre avec la commission des finances et du budget de l'APN dans le cadre de l'examen du projet de la loi de finances 2017.

Auparavant, cette situation ne posait pas de problème, a expliqué M. Bakka, car la conjoncture était marquée par des recettes pétrolières importantes où l'accès à la ressource était facile.

Mais, avec la chute continue des prix du pétrole, depuis mi 2014, la conjoncture a changé, ce qui "nous a obligé à accélérer les réformes budgétaires, déjà entamées en 2008, pour faire face à un contexte

caractérisé par des contraintes budgétaires à cause de ressources financières limitées", a-t-il indiqué.

Dans ce cadre, l'article 95 du projet de loi porte sur l'institution d'un cadre budgétaire à moyen terme arrêté annuellement pour une "meilleure visibilité de la politique budgétaire".

A cet effet, le PLF 2017 est accompagné par des projections des années 2018 et 2019, des prévisions qui peuvent faire l'objet d'un ajustement pour être fixés définitivement dans le cadre de la loi de finances de l'année considérée.

"Cette mesure va permettre plus de transparence et une meilleure maîtrise des dépenses", a affirmé ce responsable.

Selon les explications de M. Bakka, le budget 2017 a pris en considération trois facteurs dans son élaboration: les priorités gouvernementales, les dépenses sociales et salariales et enfin les dépenses de fonctionnement et d'équipement.

La mesure de la plurannualité (cadrage), a-t-il ajouté, sera accompagnée par d'autres mesures de réformes budgétaires notamment "la gestion du budget orientée vers les résultats et les performances contrairement à la gestion actuelle basée sur les moyens et les ressources allouées".

A travers cette démarche, la budgétisation ne se fera pas sur la base des organisations administratives mais sur la base des politiques publiques et les engagements du gouvernement, selon la même source.

Après l'application de cette approche, la loi de règlement budgétaire, limitée jusque-là à la

présentation et la justification des dépenses, sera accompagnée par un programme de performance qui détaille les réalisations de chaque secteur.

"Notre ambition est de passer de l'approche +dépenser plus à une approche dépenser mieux+", a-t-il dit.

Les Banques publiques n'iront pas en bourse

Source : L'Econews

Contrairement aux nombreuses interprétations faisant part de l'intention du gouvernement algérien de permettre aux principales banques publiques de s'introduire en Bourse afin de développer leurs activités de marché et diversifier leurs sources de financement pour compenser l'impact de la chute des recettes pétrolières, le ministre des Finances, M. Hadji Baba Ammi a précisé que l'ouverture du capital des banques publiques n'était pas à l'ordre du jour.

Bien que la proposition ait figuré dans la première mouture de l'avant-projet de loi de finances 2017, le premier argentier du pays a souligné dans un entretien accordé à l'APS que le projet de loi de finance 2017 compte de nombreuses propositions qui seront soumises au débats. Il notera cependant que « l'Algérie n'a pas fermé la porte à la possibilité d'agréer de nouvelles banques mais souhaite, toutefois, établir des partenariats avec de grandes banques internationales de premier ordre ». A noter qu'actuellement, il ya 20 banques et neuf 9 établissements financiers dont cinq spécialisés dans le leasing qui activent en Algérie. Mais cette expansion ne traduit pas l'attente voulue par les pouvoirs publics de ses banques souvent accusées de ne pas accorder de crédits aux entreprises algériennes et

favoriser exclusivement les filiales locales des entreprises étrangères.

Mais selon le ministre , les banques étrangères « conditionnent leur implantation en Algérie par une détention majoritaire dans le capital alors que cette condition est en contradiction avec le principe de l'établissement de l'activité bancaire sous forme de partenariat prévu par la loi de Finances de 2009 qui limite les participations étrangères à 49% pour tous les investissements étrangers ».

Abordant la question des dépenses publiques, M. Hadji Baba Ammi s'est voulu rassurant en insistant sur le fait qu'il n'y aura pas de réduction des dépenses budgétaires « nous allons les stabiliser sur les trois prochaines années » a-t-il affirmé. La préservation des acquis sociaux coûte à l'Etat près de 30% du PIB et devrait se traduire, en 2017, par une stabilité des prix de produits de base et un maintien des dépenses de l'éducation, de la santé ainsi que celles des dispositifs de l'emploi de jeunes. Il ajoutera que « le gouvernement a continué à financer les projets en cours de réalisation et a maintenu les acquis sociaux et le subventionnement des produits de large consommation ». Quant à l'annulation ou le gel de plusieurs projets inscrits, le ministre a expliqué que cette mesure n'a pas été prise « par austérité, mais plutôt par souci d'achever ceux qui sont déjà en chantier ».

Réunion de l'Opep à Vienne Objet : discuter les détails de l'accord d'Alger

Source : Transaction Algérie

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a entamé vendredi une réunion technique de deux jours, dans l'objectif de préciser les détails d'un éventuel

arrangement entre producteurs pour limiter l'offre sur le marché pétrolier.

Cette réunion est le résultat d'une décision prise par l'Opep en marge du Forum International de l'Energie tenu le 28 septembre à Alger, afin de plafonner la production à un niveau compris entre 32,5 et 33,00 millions de barils par jour, dans un contexte marqué par une chute des prix du brut, passant de 110 dollars mi-2015 à un niveau inférieur à 50 dollars. La réunion du comité technique à Vienne ce vendredi devrait, à son issue, permettre d'identifier le volume de production de chacun des membres de l'Opep, tout en discutant de la participation des pays non membres durant la journée de samedi. L'Opep avait invité 12 pays non membres, y compris la Russie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Mexique. L'Irak, le second plus grand producteur de l'Opep après l'Arabie Saoudite, a insisté le week-end dernier sur son exemption de l'accord d'Alger, en raison de son besoin des revenus générés par le pétrole. L'Irak ajoute que son cas est similaire à celui du Nigeria et de la Libye, deux pays ayant été exemptés de l'accord en raison des violences ayant causé des ravages au sein de leurs industries pétrolières. De leur côté, l'Arabie Saoudite et ses alliés du Golfe avaient déclaré qu'ils étaient disposés à réduire la production de 4 %.

[Une mission d'affaires algérienne au Chili : Exploiter les potentialités de partenariat](#)

Source : El Moudjahid

Le déplacement de la délégation d'hommes d'affaires algériens au Chili est censé permettre aux entreprises algériennes de s'enquérir des potentialités pour d'éventuels partenariats économiques avec les opérateurs chiliens et de développer d'avantage les échanges commerciaux avec le Chili, dont le marché est

dominé par l'industrie et les services qui contribuent à hauteur de 96% du PIB du pays. Organisée par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, en collaboration avec l'ambassade d'Algérie à Santiago et avec l'appui de l'ambassade du Chili, en Algérie, ce déplacement, cette mission, prévue du 18 au 22 novembre prévoit la tenue d'un forum d'affaires, le lundi 21 novembre, des rencontres entre hommes d'affaires des deux pays ainsi que des visites de sites industriels. L'Algérie et le Chili dont les relations politiques ont atteint un niveau d'excellence évident, n'ont pas atteint, par contre, le seuil souhaité en matière de coopération économique. En fait, les échanges bilatéraux qui se limitent au commerce, sont loin des aspirations communes. Les chiffres avancés, lors d'un forum d'affaires organisé, en novembre 2015, traduisent la faiblesse des flux commerciaux dans les deux sens alors que, les opportunités de partenariats ne sont pas exploitées, en Algérie et au Chili. Le vice-ministre chilien des affaires étrangères présent à la rencontre avait affirmé que, les discussions avec les officiels algériens avaient abouti à cette nécessité de développer les relations économiques. Une convergence de vues mue par une volonté partagée quant à générer des opportunités de partenariat dans divers domaines, avait souligné, M. Riveros Edgardo. Ce dernier plaidera pour une coopération économique à travers le secteur privé, les PME, notamment, sur la base d'une feuille de route élaborée avec des objectifs de coopération ciblés. Dans cette optique, les deux parties avaient évoqué l'éventualité d'un accord bilatéral de coopération dont le cadre définirait le potentiel d'exportation, les secteurs de coopération et les objectifs à atteindre.

COMMERCE

[Tassili Airlines innove](#)

Source : Le Soir d'Algérie

La compagnie Tassili Airlines va changer complètement les tenues de son personnel navigant, avons-nous appris.

En ce moment même, elle est à la recherche d'une entreprise capable de prendre en charge l'ensemble du processus, à savoir de la conception des tenues jusqu'à leur confection.

A rappeler que chez les compagnies étrangères, il est généralement fait appel à un grand couturier pour la conception.

[Le nouveau smartphone OPPO F1s commercialisé en Algérie](#)

Source : Le Quotidien d'Oran

Le géant chinois des smartphones OPPO a annoncé que le dernier-né de la série F, le «F1s» conçu pour la photographie, est désormais en vente en Algérie à partir du 29 octobre dernier au prix de 34.900 DA. Surnommé le «Selfie Expert» et présenté en grande pompe lors d'une grandiose cérémonie au Caire le 19 octobre, le F1s offre d'excellentes caractéristiques caméra, avec une technologie avancée pour permettre à ses utilisateurs d'immortaliser chaque moment, indique en ce sens un communiqué d'OPPO. La même source souligne que le F1s a connu un succès phénoménal en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud, offrant des fonctionnalités et un design de qualité. «D'un point de vue technique, ce smartphone est équipé d'un capteur d'empreinte digitale ultrarapide «Touch Access» avec une vitesse de numérisation de 0,22 secondes, d'une batterie de large capacité avec 3075 mAh, et d'une capacité de stockage

de 32 Go. Il est également équipé d'un processeur octa-core et d'une mémoire RAM de 3 Go, afin d'offrir une expérience utilisateur exceptionnelle», ajoute le communiqué qui explique qu'avec une caméra frontale de 16 mégapixels et une caméra arrière de 13 mégapixels, l'utilisateur pourra immortaliser chaque moment avec une qualité exceptionnelle, quelque soient les conditions d'éclairage. «Le F1s permet notamment d'activer plusieurs options photos tel qu'un système de flash amélioré pour les photos à faible luminosité, les photos grand-angle en mode panorama, et un retardateur activable de la paume», soutient le fabricant chinois qui table sur de grosses ventes en Algérie.

13ème édition des International Business Awards 2016

Source : Transaction d'Algérie

Le Groupe Ooredoo s'est adjugé 21 prix lors de la 13ème édition de l'International Business Awards (IBA), dont la cérémonie de remise des prix a été organisée récemment à Rome (Italie). Deux de ces distinctions ont été remportées par Ooredoo Algérie, lors de cette édition qui a mis en compétition plus de 3800 entreprises de tous les secteurs représentant plus de 60 pays.

Ooredoo Algérie enrichit ainsi son palmarès de prix internationaux en remportant ces deux « Bronze Stevie Awards » pour sa page Facebook dans la catégorie « Meilleure Fan page facebook ou Groupe », et pour l'application AZUL dans la catégorie « Education & Référence ». Le Jury des International Business Awards a distingué la page officielle et certifiée de Ooredoo qui compte plus de trois millions de fans, et qui continue de dominer le palmarès des pages les plus appréciées par

les internautes algériens et ce grâce à son interface interactive, son espace dynamique et ses contenus constamment mis à jour. Les facebookeurs visitent quotidiennement la page officielle de Ooredoo Algérie pour s'informer, partager des avis et commenter l'actualité de leur opérateur. Le même jury a également distingué l'application mobile algérienne « AZUL », destinée à l'apprentissage de la langue Amazigh. Elle a été conçue par le jeune algérien, Karim Ould Oulhadj, fondateur de BMS Informatique, entreprise spécialisée dans la communication, l'audiovisuel, la confection des sites web, la création de diverses applications, pour l'apprentissage de la langue Amazigh. A noter que l'application « AZUL » a été sélectionnée lors de la 2ème édition du concours Oobarmijoo, lancé dans le cadre du programme iStart. Ce concours est destiné à encourager la création, par de jeunes développeurs algériens, d'applications et de solutions mobiles innovantes et la promotion de contenus « Made in Algeria ». Les International Business Awards sont les seuls prix mondiaux qui reconnaissent les réalisations des entreprises à tous les niveaux. L'organisation Stevie Awards, qui organise les IBA, est basée aux États-Unis. Les International Business Awards sont reconnus comme les récompenses les plus convoitées au monde depuis leur création en 2002. Ils récompensent les accomplissements des entreprises ainsi que les contributions positives des professionnels à travers le monde opérant dans différents domaines. Il y a lieu de rappeler que lors de la 12ème édition des "International Business Awards", organisée l'année dernière à Toronto au Canada, Ooredoo a été distingué pour son concours Media Star dans la catégorie Communications, Relations Publiques et Médias, son programme « Oobarmijoo » dans la catégorie Meilleur Nouveau Produit ou Service de l'Année et son Bundle 300 dans la catégorie Nouveau produit & Produit Management.

REGIONS

Cimenterie de Timegtane (Adrar) : Un acquis important pour le grand Sud

Source : El Moudjahid

Le projet de cimenterie en cours de réalisation dans la wilaya d'Arar, qui a fait objet, dimanche, de la visite du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselem Bouchouareb, est appelé à satisfaire la demande, sans cesse croissante, sur le ciment, pour les projets de développement en chantier dans le grand Sud du pays. Fruit d'un partenariat algéro-chinois et d'un investissement de 21 milliards DA, cette future cimenterie, occupant une surface de 32 hectares dans la commune de Timegtane, territoire du Tidikelt (260 km est du chef lieu de la wilaya d'Adrar), offre une capacité de production prévisionnelle annuelle de 1,5 million de tonnes, a indiqué le chef de projet, Mustapha Seddiki. Selon le responsable, ce projet qui générera 1.100 emplois, dont 400 emplois permanents, relève du groupe industriel El-Hamel Sidi Moussa qui contribue, de son côté, à la création, de plus, de 3.500 emplois à travers ses différentes entités économiques installées dans la région. Choisi pour son expérience avérée dans la production de pareilles matières à travers le monde, le partenaire chinois sera chargé, en vertu d'un contrat de coopération de sept ans, de la gestion de cette usine en phase d'exploitation en vue d'assurer la formation de la main-d'œuvre algérienne et le transfert du savoir faire et la maîtrise des technologies de pointe utilisées dans la gestion de cette entité économique.

Larges perspectives pour satisfaire les besoins des projets dans la région

Première du genre dans le Grand Sud, la cimenterie de Timegtane ouvre de larges perspectives de

développement dans la région dans la mesure où elle contribue, à la faveur de l'alimentation en ce produit nécessaire des projets de construction, à la propulsion de la cadence de développement et d'hâter les rythmes de chantiers retenus pour la région. Dans ce même ordre d'idées, cet ambitieux projet, défi à relever par les pouvoirs publics en matière de réduction de la facture d'importation de ce produit très demandé, devra mettre à la disposition de ses clients les différentes variétés de ciment, dont les ciments pétroliers que cette unité en offrira une quantité de 200.000 tonnes/an à la satisfaction des entreprises pétrolières établies dans la région. La localisation de la cimenterie dans cette région, en chantier en conformité avec les normes mondiales respectant la sécurité et l'environnement, vient répondre à une série de critères, dont la disponibilité de la matière première du produit, susceptible de prévoir en hausse la productivité, d'influer positivement sur le prix du sac de ciment qui sera très compétitif en raison de la réunion des conditions de production, a fait savoir ce responsable. S'agissant du volet environnemental, la même source a fait part de la prise en considération des normes internationales en vigueur, rationalisation de la consommation électrique par l'équipement de la cimenterie en générateur d'une capacité de production de 52 Mégawatts, indépendant du réseau public. Ce projet, dont les travaux de réalisation ont été lancés début février 2016 pour une durée de 11 mois, fera partie des projets structurants à garantir l'équilibre de développement dans les régions du grand Sud du pays, impulser la cadence économique susceptible de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population locale et relancer les activités juvéniles, accompagnant de pareils grands projets. Les responsables de ce projet industriel aspirent, après son entrée en phase de commercialisation, prévue pour la fin du premier trimestre 2017, et la satisfaction des

marchés local et régional, à promouvoir l'exportation, notamment vers les pays africains en vue de se mettre au diapason aux orientations visant l'encouragement des exportations hors-hydrocarbures.